

Chaque université offre un vaste éventail de cours, mais aucun établissement ne peut à lui seul dispenser les quelque 1,500 cours qui sont enseignés dans tout le Canada.

Personnel enseignant. Dans les années 60, le besoin d'expansion a nécessité un recrutement rapide et considérable. D'environ 7,000 personnes en 1960-61, le corps enseignant à plein temps dans les universités a grimpé à plus de 35,000.

La plupart des universités reconnaissent quatre catégories d'enseignants: professeur titulaire, professeur agrégé, professeur adjoint et chargé de cours. Les nominations se font habituellement sur la recommandation d'un comité spécial et conformément aux procédures en vigueur dans chaque établissement. Les professeurs nommés doivent généralement être titulaires d'un doctorat, mais les exigences varient selon qu'il s'agisse de domaines d'enseignement théorique ou appliqué.

Étudiants. Les 467,300 étudiants à plein temps dans les universités canadiennes en 1985-86 représentaient 14.5 % de la population âgée de 18 à 24 ans, soit plus du double de la proportion enregistrée en 1960. De plus, 285,000 étudiants à temps partiel étaient inscrits à des programmes conduisant à des grades.

Les frais de scolarité diffèrent d'une province à l'autre, d'une université à l'autre et d'une faculté à l'autre. Dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve et au Manitoba, on exige des étudiants étrangers des frais plus élevés. Au début des années 60, le quart du revenu des universités provenait des frais de scolarité, mais l'augmentation du financement public a réduit la proportion à environ un dixième.

4.3.2 Collèges communautaires

L'enseignement supérieur a toujours été presque exclusivement du ressort des universités. Aujourd'hui, même si les universités comptent encore environ 60 % des effectifs à plein temps, l'enseignement postsecondaire est aussi donné dans quelque 200 établissements qui se sont développés comme autres sources d'enseignement en dehors des universités.

Le collège communautaire est normalement un établissement d'enseignement postsecondaire public ou privé qui offre des programmes de préparation à des carrières semi-professionnelles et, dans certains cas, des programmes de passage à l'université. Il peut aussi offrir une partie ou la totalité des programmes suivants: cours de perfectionnement du niveau secondaire, cours de formation professionnelle et d'autres

programmes avec ou sans crédits axés sur les besoins de la collectivité. Bien que le nom générique de «collège communautaire» s'applique aux divers établissements dont il s'agit ici, il englobe également les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario (CAAT); les collèges d'enseignement général et professionnel au Québec (CEGEP); les instituts d'arts appliqués et des sciences en Saskatchewan; les collèges techniques ou de formation professionnelle et ceux préparant à l'université en Colombie-Britannique, en Alberta et au Yukon; les instituts de technologie ou instituts techniques; les collèges de technologie agricole; et les collèges donnant une formation dans d'autres domaines spécialisés tels que les arts, les pêcheries, la technologie marine et la technologie paramédicale. Figure également dans cette catégorie le Teacher's College de la Nouvelle-Écosse, le seul établissement du genre qui soit encore indépendant des universités.

Les écoles hospitalières de sciences infirmières ne sont pas considérées comme des collèges communautaires, mais elles englobent une partie des effectifs non universitaires du niveau postsecondaire. En 1964, le Ryerson Polytechnical Institute de Toronto est devenu le premier établissement non hospitalier à former des infirmiers. Depuis, la plupart des programmes d'études de sciences infirmières ont été transférés des écoles hospitalières aux collèges communautaires. Les premières n'existent plus au Québec, en Ontario et en Saskatchewan. Dans les provinces de l'Ouest, la formation est encore assurée dans les écoles hospitalières, mais ces programmes sont également offerts dans les collèges communautaires. Il n'y a que dans la région de l'Atlantique que l'enseignement des sciences infirmières est donné exclusivement dans les écoles hospitalières.

Histoire. Bien des collèges communautaires qui existent actuellement ont été au départ des collèges privés à caractère religieux, des écoles techniques publiques ou des collèges affiliés à des universités. Au début des années 60, il s'est développé de nouveaux systèmes d'enseignement, non seulement pour répondre à la demande due à l'explosion démographique, mais également pour satisfaire à un besoin croissant de techniciens spécialisés. Souvent sur la recommandation de commissions spéciales, les provinces entreprennent d'organiser l'enseignement postsecondaire non universitaire en un système de collèges communautaires, transformant d'anciens établissements ou procédant à la création de nouveaux. C'est ainsi qu'est né le «collège communautaire», genre d'établissement d'enseignement postsecondaire